

## **DOCTORAT**

### **Pratique et théorie de la création artistique et littéraire**

#### **Un projet transdisciplinaire**

Depuis 2013, dans le cadre de sa politique de développement de la recherche-crédation autour de la photographie et des images, l'École nationale supérieure de la photographie (ENSP) propose un doctorat « Pratique et théorie de la création littéraire et artistique ».

Cette discipline de thèse transdisciplinaire est offerte conjointement par l'ENSP et l'École doctorale 354 «Langues, Lettres et Arts» au sein du Collège doctoral d'Aix-Marseille Université (AMU).

L'ENSP est un établissement d'enseignement supérieur sous tutelle du Ministère de la Culture. Elle a pour mission principale de former des créatrices et créateurs, doté.e.s d'une solide expertise dans les domaines artistiques, techniques, historiques et théoriques liés aux images. L'ENSP bénéficie d'un important réseau international de professionnel.le.s, d'établissements et de structures partenaires, spécialisés dans ces domaines.

Aix-Marseille Université, forte de ses 75 000 étudiant.e.s, de ses 1100 diplômes nationaux et d'université et de ses 13 structures fédératives en lien avec les plus grands organismes de recherche (INSERM, CNRS, etc.) est un atout considérable au service du développement des projets des doctorant.e.s.

Doublement encadré.e.s par un.e artiste et un.e universitaire, les doctorant.e.s inscrit.e.s dans la discipline «Pratique et théorie de la création artistique et littéraire» doivent satisfaire une double exigence artistique et académique. Pendant les trois années de thèse, les doctorant.e.s ENSP-AMU s'impliquent dans une recherche bilatérale qui donnera lieu à la production et la soutenance :

→ d'un travail artistique lié à la photographie ou au domaine des images en général, problématisant une recherche aboutie

→ d'un travail écrit d'au moins 200 000 signes (espaces compris, bibliographie non comprise) développant une réflexion rigoureusement problématisée, en rapport

étroit avec sa pratique artistique.

Pour ce faire, ils.elles sont accueilli.e.s au sein des espaces de travail de l'ENSP et de l'une des huit unités de recherche de l'École doctorale 354 de l'AMU. Le.la doctorant.e, autonome dans la conduite de sa recherche, est en contact régulier avec ses co-directeur.trice.s à l'ENSP et l'AMU qui assurent une responsabilité commune.

Au sein de l'ENSP plus particulièrement, l'encadrement doctoral comprend un accompagnement personnalisé prenant la forme de rendez-vous individuels réguliers avec l'artiste enseignant.e qui co-dirige la thèse. De plus, le.la doctorant.e participe à plusieurs séminaires doctoraux organisés tout au long de l'année et auxquels il.elle est pleinement associé.e à l'élaboration.

Pour information concernant les directeurs/directrices de recherche de l'AMU :

→ « École Doctorale », rubrique « directeurs et directrices de recherche »:

<https://ecole-doctorale-354.univ-amu.fr/fr/lecole-doctorale/directrices-directeurs-recherche>

→ « futur doctorant », puis « trouver un directeur ou une directrice »:

<https://ecole-doctorale-354.univ-amu.fr/fr/lecole-doctorale/directrices-directeurs-recherche>

Les doctorantes et doctorants de l'ENSP bénéficient d'une bourse de recherche d'un montant maximal de dix mille euros par an, pour une durée maximale de trois ans, sous conditions d'engagement et de respect des procédures d'inscription auprès des deux établissements AMU et ENSP.

L'inscription dans le doctorat «Pratique et théorie de la création littéraire et artistique» n'est pas de droit : tout.e candidat.e doit présenter un dossier qui est évalué par l'équipe doctorale de l'ENSP et un comité de sélection constitué d'universitaires habilité.e.s à diriger des recherches (HDR) et de personnalités du monde littéraire et artistique.

### **Modalités de candidature**

Ce doctorat s'adresse à des artistes titulaires d'un diplôme de Master 2 (ou conférant grade de Master 2) depuis plus de deux ans, sans limite d'âge. Cette durée est une préconisation, tout dossier sera analysé avec attention au regard de l'expérience de chaque candidat.e.

Le projet doit placer au premier plan le travail de création artistique et une attention particulière sera portée aux candidat.e.s justifiant d'un parcours artistique reconnu, en France et/ou à l'étranger. En postulant, les candidat.e.s manifestent leur désir d'articuler leur pratique artistique autour des images à une réflexion théorique et épistémologique.

Les candidatures au doctorat ENSP-AMU se font, dans un premier temps, via la plateforme de candidature de l'ENSP

<https://admissions.ensp-arles.fr/login.php>

**jusqu'au 14 mai 2023** et comportent :

- **un portfolio** des projets et travaux artistiques
- **un projet de doctorat précis**, rédigé et au besoin illustré qui répond aux normes académiques universitaires, accompagné de pistes bibliographiques (6000 signes environ)
- **un court texte** exposant l'intérêt des candidat.e.s pour l'obtention d'une thèse et sa pertinence dans leur parcours artistique
- **un CV détaillé** récapitulant le parcours de formation, les expériences professionnelles et artistiques et les éventuelles publications
- **une lettre de soutien** argumentée et signée par le.la directeur.trice de thèse HDR de rang A, membre de l'une des huit unités de recherche de l'ED 354

Les dossiers de candidature sont évalués selon les critères suivants : singularité de la démarche artistique, capacité à le situer dans le domaine des pratiques artistiques contemporaines, pertinence des références artistiques, clarté et précision de l'expression écrite au service d'une méthodologie de recherche soigneusement définie, contextualisation du lien établi entre la théorie et la pratique artistique, structuration d'une problématique de recherche et de création, mise en valeur de l'originalité de la recherche et de son apport à la création artistique contemporaine.

Les candidat.e.s admissibles seront auditionné.e.s - en présentiel ou en visioconférence - par l'équipe doctorale de l'ENSP et un.e représentant.e d'AMU, au mois de juin 2022.

Les résultats seront communiqués à la fin du mois de juin.

Avant le mois de septembre 2023 (date limite encore non connue), le.la candidat.e s'engage à compléter son dossier de pré-inscription spécifique à la discipline "Pratique et théorie de la création littéraire ou artistique" en parallèle,

→ <https://ecole-doctorale-354.univ-amu.fr/fr/futur-doctorant/sinscrire>

Les dossiers soutenus par l'ENSP seront alors définitivement validés par un comité composé de professionnels du monde de l'art et d'universitaires.

Dans le cas où le projet est conjointement retenu par l'ENSP et l'AMU, le.la candidat.e s'engage à s'inscrire administrativement auprès des deux établissements.

## **Contacts ENSP**

→ Delphine PAUL, directrice des études et de la recherche  
delphine.paul@ensp-arles.fr

→ Laurence CANAUX, secrétaire pédagogique pour la recherche  
doctorat@ensp-arles.fr

## **Contact AMU**

→ Catherine PARA, gestionnaire de l'ED 354  
catherine.para@univ-amu.fr